



### Guide d'entretien - Bâtiment d'habitation

Lorsque vous êtes responsable d'un bâtiment, que ce soit à titre de propriétaire, gestionnaire ou administrateur d'un bâtiment, vous devez obligatoirement vous conformer à l'ensemble des règlements municipaux. À cet effet, afin de vous aider avec la réglementation en matière de prévention incendie sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, voici un tableau résumant les points essentiels à vérifier pour assurer la sécurité des occupants. Les éléments énumérés dans le tableau ne sont pas limitatifs, mais ils représentent les points auxquels il faut porter une attention particulière. Il se peut que certains éléments ne correspondent pas à votre bâtiment.

Tableau d'entretien

Points essentiels	Référence	Fréquence	v
<b>Réseau d'alarme incendie</b>			
Réparation de troubles au panneau d'alarme incendie	Règle. Ville** 6.1.1.2.1)	Immédiat	<input type="checkbox"/>
Vérifier s'il y a des troubles au niveau du panneau d'alarme incendie	Règle. Ville** 6.1.1.2.1)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier que toutes les composantes du réseau d'alarme incendie sont dégagées	Règle. Ville** 6.1.1.2.2)	Hebdomadaire	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter le réseau d'alarme incendie par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 6.3.1.2.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>
<b>Avertisseur de fumée</b>			
Installation d'un avertisseur de fumée, lorsque non fonctionnel ou manquant	CA-2016-254* art. 79	Immédiat	<input type="checkbox"/>
Vérification du bon état de fonctionnement par l'occupant	CA-2016-254* art. 89	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Inspection des avertisseurs de fumée (présents, fonctionnels, non expirés)	CA-2016-254* art. 87	Annuel	<input type="checkbox"/>
Formulaire sur l'état des avertisseurs de fumée à acheminer au service incendie <a href="https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Formulaire_PR-35_avertisseur-fumee.pdf">https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Formulaire_PR-35_avertisseur-fumee.pdf</a>	CA-2016-254* art. 88	Annuel	<input type="checkbox"/>
<b>Système de gicleurs</b>			
Vérifier la présence de bouchons sur les raccords-pompiers	Règle. Ville** 6.4.1.2.5)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier qu'il n'y a pas d'entreposage dans le local du système de gicleurs	Règle. Ville** 6.4.1.1.4)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier que toutes les composantes du système de gicleurs sont dégagées	Règle. Ville** 6.1.1.2.2)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter le système de gicleurs par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 6.4.1.1.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter les boyaux d'incendie par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 6.4.1.1.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>
<b>Extincteur portatif</b>			
Faire la vérification des extincteurs portatifs (présence, pression, état)	Règle. Ville** 6.2.1.1.1)	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter les extincteurs portatifs par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 6.2.1.1.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>
<b>Éclairage de sécurité</b>			
Faire la vérification des dispositifs d'éclairage de sécurité (intégrité, ampoule)	Règle. Ville** 2.7.3.1.3)	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Faire la vérification des panneaux « sortie » (intégrité, ampoule)	Règle. Ville** 2.7.3.1.2)	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter l'ensemble des dispositifs par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 2.7.3.1.3)	Annuel	<input type="checkbox"/>
Faire inspecter la génératrice par une compagnie spécialisée	Règle. Ville** 6.5.1.1.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>
<b>Séparation coupe-feu</b>			
Réparer les trouées dans les murs et les plafonds	Règle. Ville** 2.2.1.2.1)	Immédiat	<input type="checkbox"/>
Vérifier l'intégrité des murs et des plafonds	Règle. Ville** 2.2.1.2.1)	Hebdomadaire	<input type="checkbox"/>
<b>Entreposage</b>			
Vérifier qu'il n'y a pas d'objets entreposés dans le garage souterrain	Règle. Ville** 2.4.1.1.1)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier qu'il n'y a pas d'objets entreposés dans les cages d'escalier	Règle. Ville** 2.4.1.1.2)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier qu'il n'y a pas d'objets entreposés dans le local électrique	Règle. Ville** 2.4.1.1.2)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier qu'il n'y a pas d'objets entreposés dans les corridors	Règle. Ville** 2.4.1.1.2)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
<b>Porte et quincaillerie</b>			
Vérifier que les portes des cages d'escalier sont en position fermée	Règle. Ville** 2.2.2.4.2)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier l'état de la quincaillerie des portes (ferme-porte, pêne, poignée)	Règle. Ville** 2.2.2.4.1)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
Vérifier que toutes les portes de sortie sont dégagées et déverrouillées de l'intérieur	Règle. Ville** 2.7.1.6.1)	Quotidien	<input type="checkbox"/>
<b>Mesures d'urgence</b>			
Si cela n'est pas fait, élaborer un plan de sécurité incendie <a href="https://www.longueuil.quebec/fr/plan-securite-incendie">https://www.longueuil.quebec/fr/plan-securite-incendie</a>	Règle. Ville** 2.8.1.1.1)b)	Immédiat	<input type="checkbox"/>
Mettre à jour le plan de sécurité incendie	Règle. Ville** 2.8.2.1.2)	Au besoin	<input type="checkbox"/>
Si cela n'est pas fait, élaborer des plans d'évacuation <a href="https://www.longueuil.quebec/fr/incendie-plan-evacuation">https://www.longueuil.quebec/fr/incendie-plan-evacuation</a>	Règle. Ville** 2.8.2.7.1)	Immédiat	<input type="checkbox"/>
Mettre à jour les plans d'évacuation	Règle. Ville** 2.8.2.1.2)	Au besoin	<input type="checkbox"/>
Effectuer des exercices d'évacuation	Règle. Ville** 2.8.3.2.1)	Annuel	<input type="checkbox"/>

\*Règlement d'agglomération : CA-2016-254

\*Veuillez vous référer au règlement de prévention incendie de votre ville : 2017-272 (Boucherville) ; REG-402 (Brossard) ; CO-2017-950 (Longueuil) ; 2017-12 (St-Bruno) ; 2017-154 (St-Lambert)